

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE BTP

DOCUMENT INDICATIF · À ADAPTER À VOTRE SITUATION · 4 PAGES

Modèle indicatif

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DES PARTIES

ENTREPRENEUR PRINCIPAL

Raison sociale : _____
Forme juridique : _____
Capital social : _____
Siège social : _____
N° SIRET : _____ · Code APE : _____
Représenté par : _____ en qualité de

Ci-après dénommé « **l'Entrepreneur principal** ».

SOUS-TRAITANT

Raison sociale : _____
Forme juridique : _____
Siège social : _____
N° SIRET : _____ · Code APE : _____
Représenté par : _____ en qualité de

Ci-après dénommé « **le Sous-traitant** ».

ARTICLE 2 — OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre du marché principal référencé ci-dessous, l'Entrepreneur principal confie au Sous-traitant, qui l'accepte, l'exécution des travaux suivants :

Description du lot sous-traité (nature des travaux, surface, références techniques) :

RÉFÉRENCE AU MARCHÉ PRINCIPAL

Maître d'ouvrage : _____
Lieu d'exécution : _____
Date du marché principal : _____ · Montant TTC : _____
Type de marché : Privé Public

ARTICLE 3 — PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

PRIX FORFAITAIRE

Le prix global et forfaitaire des travaux sous-traités est fixé à : _____ € HT (_____ € TTC), TVA _____ %.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement direct par le maître d'ouvrage (marché public \geq 600 € HT)

Paiement par l'Entrepreneur principal (marché privé)

Échéances : _____

Pénalités de retard : _____ par jour calendaire de retard.

ARTICLE 4 — DURÉE ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Date de démarrage prévisionnel : _____

Date d'achèvement prévisionnel : _____

Le Sous-traitant s'engage à respecter le planning du chantier établi par l'Entrepreneur principal.

ARTICLE 5 — RÉCEPTION ET GARANTIES

La réception des travaux du Sous-traitant sera prononcée contradictoirement après vérification de leur conformité aux règles de l'art et au descriptif. Les garanties applicables sont :

- **Garantie de parfait achèvement** (1 an, art. 1792-6 C. civ.) — applicable au Sous-traitant.
- **Garantie biennale de bon fonctionnement** (2 ans, art. 1792-3 C. civ.).
- **Garantie décennale** (10 ans, art. 1792 C. civ.) — assurance obligatoire du Sous-traitant.

ARTICLE 6 — ASSURANCE DÉCENNALE DU SOUS-TRAITANT

Le Sous-traitant déclare disposer d'une assurance de responsabilité civile décennale en cours de validité.

Compagnie : _____

N° de police : _____ · Date de validité : _____

Une attestation à jour est annexée au présent contrat.

ARTICLE 7 — ATTESTATION DE VIGILANCE URSSAF

Le Sous-traitant remet à l'Entrepreneur principal son attestation de vigilance Urssaf à la signature du présent contrat. Il s'engage à fournir une attestation à jour **tous les 6 mois** pendant toute la durée d'exécution du contrat (art. D.8222-5 du Code du travail).

ARTICLE 8 — ACCEPTATION ET AGRÉMENT PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'Entrepreneur principal s'engage à présenter le Sous-traitant au maître d'ouvrage en vue de son acceptation et de l'agrément des conditions de paiement (art. 3 de la loi n° 75-1334).

Mode de déclaration :

- Formulaire DC4 (marché public)
- Lettre recommandée avec accusé de réception (marché privé)

ARTICLE 9 — SOUS-TRAITANCE EN CASCADE

Le Sous-traitant ne peut sous-traiter à son tour tout ou partie des travaux sans l'accord écrit préalable de l'Entrepreneur principal. À défaut, le présent contrat pourra être résilié de plein droit, aux torts du Sous-traitant.

ARTICLE 10 — TRAVAIL DISSIMULÉ ET OBLIGATIONS SOCIALES

Le Sous-traitant atteste sur l'honneur qu'il déclare l'ensemble de ses salariés et qu'il respecte le droit du travail (durée légale, salaire minimum, hygiène et sécurité). Il s'engage à fournir, sur demande, la liste nominative des salariés présents sur le chantier.

ARTICLE 11 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les plans, études, notes de calcul et tout autre document remis par l'Entrepreneur principal au Sous-traitant restent la propriété de l'Entrepreneur principal. Toute utilisation à d'autres fins est interdite.

ARTICLE 12 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige et à défaut d'accord amiable, les tribunaux de _____ seront seuls compétents.

SIGNATURES

Le présent contrat est établi en **deux exemplaires originaux**, dont un pour chaque partie.

Pour l'Entrepreneur principal

Fait à _____

Le _____

Nom : _____

Qualité :

Cachet et signature précédés de la mention
« Lu et approuvé » :

Pour le Sous-traitant

Fait à _____

Le _____

Nom : _____

Qualité :

Cachet et signature précédés de la mention
« Lu et approuvé » :

ANNEXES AU PRÉSENT CONTRAT

- Attestation de vigilance Urssaf du Sous-traitant (à renouveler /6 mois)
- Attestation d'assurance décennale en cours de validité
- Extrait Kbis ou avis de situation INSEE du Sous-traitant
- Devis détaillé / DPGF du lot sous-traité
- Planning d'exécution
- Justificatif de l'acceptation du maître d'ouvrage (DC4 ou réponse LRAR)

AVERTISSEMENT JURIDIQUE — À LIRE ATTENTIVEMENT

Ce modèle de contrat est fourni à titre purement informatif et indicatif. Il constitue une trame générique conforme aux exigences minimales de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975, mais ne peut couvrir l'ensemble des situations particulières (marchés publics complexes, sous-traitance en cascade, montants importants, clauses spécifiques de propriété intellectuelle, etc.).

Ce guide ne remplace pas un avis juridique personnalisé. Avant toute signature, faites valider le contrat par votre avocat, votre fédération professionnelle (FFB, CAPEB, FNTP) ou votre expert-comptable.

RH Pro SAS et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes résultant de l'utilisation de ce modèle. La responsabilité finale du contenu signé incombe aux parties.